

Recherche et innovation en Tunisie

Le pays, pionnier des réformes éducatives, doit faire des nouveaux pas s'il veut atteindre ses deux objectifs : améliorer la qualité de l'enseignement et éviter la fuite de cerveaux.

Mohamed Lamine Chaabani

La présente étude sur la situation et les principaux défis de l'éducation en Tunisie s'articulera autour de trois axes qui traiteront de l'évolution historique de l'éducation et de l'enseignement en Tunisie, avant d'aborder la situation actuelle du secteur et d'évoquer les grands défis et les perspectives de l'éducation tunisienne.

Evolution historique du XIX^e au XX^e siècle

On ne peut comprendre la situation actuelle de l'éducation en Tunisie sans retracer l'évolution historique de ce secteur dès le XIX^e siècle avec le vaste mouvement de réformes initié et mis en œuvre par le grand ministre Khereddine au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, juste avant l'établissement du protectorat de la France sur la Tunisie dès 1881.

Ayant pour objectifs de moderniser le pays en application des idées qu'il a présentées dans son ouvrage *La plus sûre direction, pour connaître l'état des nations*, Khereddine, comme le souligne l'historien Charles-André Julien, « avait porté ses efforts les plus efficaces sur la création, en 1875, d'un établissement qui permît la préparation des jeunes tunisiens aux carrières libérales, le collège Sadiki, auquel il affecta de riches propriétés foncières et des immeubles constitués en habous, biens religieux inaliénables. 150 élèves, en plus de l'enseignement traditionnel arabe, s'initiaient aux sciences mathématiques et physiques, à l'histoire et à la géographie ainsi qu'aux langues étrangères, français, italien ou turc. Les études duraient sept ans. Des personnalités réformistes comme Baïram y placèrent leurs fils, pour donner l'exemple. A la veille de la conquête, le collège envoyait des élèves parfaire leur culture à Paris au lycée Saint-Louis. C'est parmi eux que le protectorat recruta ses premiers interprètes-traducteurs. Quelles qu'aient été les erreurs de gestion de la Sadikya et les fluctuations de son destin, le collège représentait une création originale, ouverte sur l'avenir. Nourris de la pensée de Khereddine, les élèves de Sadiki fournirent une partie des cadres du pre-

mier mouvement de rénovation nationale ». (*Colons français et Jeunes Tunisiens 1882-1912*, Charles-André Julien).

L'élite tunisienne de l'époque, formée et encouragée à ses origines par le ministre réformateur Khereddine, a également contribué à la modernisation de son enseignement. Ainsi, comme le souligne Julien, « les membres du groupe Al-Hadhira créèrent sous l'impulsion de Béchir Sfar, en 1896, La Khaldouniya, placée sous le patronage du grand historien tunisois du XIV^e siècle, Ibn Khaldoun. Ils se rendaient compte des lacunes de l'instruction dispensée par la Zitouna. Sans l'attaquer de front, en raison de leur respect pour une maison vénérée et leur crainte des docteurs de la loi, les oulémas, dont une opposition déterminée eût pu faire échouer le projet, ils firent de la nouvelle fondation une société destinée à répandre dans les milieux arabes et principalement parmi les étudiants de la Grande Mosquée, une culture fondée sur la connaissance de « l'histoire, la géographie, la langue française, l'économie politique, l'hygiène, la physique, la chimie ... », à « encourager la création de bibliothèques », et à publier un bulletin en arabe et en français, avec « pour principal objet de faire connaître aux français la civilisation arabe et aux musulmans la civilisation française ». Installée, non dans les bâtiments de la Zitouna qui conservait ses caractères spécifiques, mais dans une ancienne medersa toute proche, la Kaldouniya abrita des salles de cours fréquentées par 156 auditeurs en 1905-06 et une bibliothèque, enrichie rapidement par des dons, qui accueillit 4 896 lecteurs au cours de la même année. Il fallait dissiper les préventions de « la vieille génération musulmanes qui voyait, dans l'entreprise, une institution funeste à la religion et devant faire une concurrence néfaste à l'enseignement exclusivement arabe de l'Université de Djâma az-Zitouna ».

■ Au cours du protectorat français

Malgré les réformes de Khéreddine, la Tunisie n'a pu éviter la mainmise de la France sur sa souveraineté. Cependant le mouvement était déjà lancé car « il était con-

nu que les tunisiens aimaient l'instruction » dit encore Julien avant de remarquer que « le protectorat donna un rapide essor à l'enseignement ». Les tunisiens réclament « l'instruction avec une énergie qui ferait rougir beaucoup de nos paysans, encore peu connaisseurs de la langue et de l'écriture », note-t-il encore en citant Charles Géniaux, un écrivain des années 1900.

Sans vouloir entrer dans un débat qui a agité les milieux politiques et intellectuels français au cours de ces derniers mois sur le rôle positif de la colonisation française, on peut dire que le protectorat, à ses débuts, a fait un effort de scolarisation non négligeable en Tunisie mais que cela dura peu car comme le note Julien « le cri d'indignation universelle contre l'enseignement donné aux indigènes d'Algérie, qui avait si profondément choqué Jules Ferry en 1892, se retrouvait identique chez les prépondérants de Tunisie et leurs défenseurs parisiens, avec les mêmes arguments. Les plus acharnés étaient les colons les plus ignares, qui, forts de leur richesse, n'admettaient pas que des indigènes méprisables acquissent une instruction dont ils étaient dépourvus. »

C'est là où le bât blesse, c'est là où la colonisation qui, outre le fait qu'elle est hors-la-loi, se met dans l'impasse de ne pas pouvoir concilier les intérêts divergents des nationalistes tunisiens et des colons, impasse qui après moult péripéties conduira la Tunisie à son indépendance en 1956.

■ De 1956 aux années quatre-vingt-dix

Au lendemain de l'indépendance, le jeune Etat tunisien a adopté dès 1958 une réforme de l'enseignement qui visait notamment, disait le président Habib Bourguiba à l'époque, « à développer la scolarisation pour tendre vers son extension à tous les enfants à l'âge scolaire, unifier l'enseignement et y incorporer tous les éléments susceptibles de renforcer le caractère national tunisien qui plonge ses racines dans la culture arabe, la religion musulmane et tout un passé de gloire... Succéderait un enseignement comportant la spécialisation qui tient compte, à la fin, des vocations individuelles et des besoins du pays » (discours du président Bourguiba, 25 juin 1958, à l'occasion de la clôture de l'année scolaire, au cours duquel il a présenté les grandes lignes de la réforme).

Au sujet de cette réforme qui a été appliquée durant une dizaine d'années pratiquement jusqu'à la fin des années soixante, le professeur Khaled Manoubi note dans l'introduction de sa thèse intitulée *Système éducatif, emploi et industrialisation* que « la généralisation de l'instruction a été menée rapidement et des progrès spectaculaires, à certains égards furent enregistrés. Un tel schéma, toutefois, n'a pas tardé de provoquer des difficultés essentiellement d'ordre économique et selon des proportions croissantes. D'une part, la charge financière occasionnée tant par l'extension de l'appareil éducatif que par son fonctionnement est devenue rapidement importante et a pu paraître disproportion-

née par rapport aux moyens du pays. D'autre part, le développement homothétique d'un système hérité de l'époque coloniale révéla l'inadéquation entre la formation et l'emploi. ».

C'est ainsi que dès les années soixante-dix la politique de l'enseignement prônée affiche les questions de la rentabilité du secteur, de la formation des cadres techniques moyens et des techniciens spécialisés et de l'enseignement des sciences exactes dans les établissements scolaires et universitaires.

Mais à la fin des années soixante-dix, la crise à l'université coïncidant avec la crise politique et sociale qu'a vécu la Tunisie, a conduit à l'adoption d'une politique confuse et précipitée entretenant l'amalgame entre arabisation et islamisation de l'enseignement. Cela a fait en réalité le jeu de mouvances à caractères religieux qui se sont manifestés au grand jour dans les années quatre-vingts profitant de l'affaiblissement du pouvoir de l'ancien président de la République.

Le changement opéré à la tête de l'Etat en 1987 par l'actuel président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, a atténué à la dérive du pays et a donné l'occasion quelques années plus tard d'élaborer une série de réformes qui ont concerné l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation.

La plus importante de ces réformes a été sans doute celle qui a fait l'objet de la loi n° 91-65 du 29 juillet 1991. L'importance de cette loi réside notamment dans les principes de base énoncés dans son chapitre premier. Il est intéressant et utile de rappeler certains de ces principes dont l'adoption dans la politique de l'enseignement a certainement contribué à ralentir l'expansion de l'intégrisme religieux qui menaçait le pays particulièrement dans le secteur de l'éducation.

En effet, cette loi énonce notamment que le système éducatif a pour objectif de réaliser, dans le cadre de l'identité nationale tunisienne et de l'appartenance à la civilisation arabo-musulmane, les finalités :

- d'offrir aux jeunes, depuis leur prime enfance, ce qu'ils doivent apprendre afin que chez eux, se consolide la conscience de l'identité nationale tunisienne, se développent le sens civique et le sentiment de l'appartenance à la civilisation nationale, maghrébine, arabe et islamique et s'affermisse l'ouverture à la modernité et à la civilisation humaine ;

- de préparer les jeunes à une vie qui ne laisse aucune place à aucune forme de discrimination ou de ségrégation fondées sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion ;

- de faire en sorte que les élèves maîtrisent une langue étrangère au moins de façon à leur permettre d'accéder directement aux productions de la pensée universelle, techniques, théories scientifiques et valeurs humaines et les préparer à en suivre l'évolution et à y contribuer d'une manière propre à réaliser l'enrichissement de la culture nationale et son interaction avec la culture humaine universelle ;

Quelques données sur l'éducation en Tunisie

Alphabétisation d'adultes et de jeunes

	1990			2000-04			2015		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Taux d'alphabétisation d'adultes (%)	59,1	71,6	46,5	74,3*	83,4*	65,3*	82,2	89,7	74,8
N° d'adultes analphabètes (15 ans ou plus)	2 081 ¹		65 ²	1 864 ¹		64 ²	1 532 ¹		71 ²

Attention et éducation en toute première enfance et enseignement primaire

	Groupe d'âge	1998-99			2002-03		
		Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Taux brut scolarisation première enfance (%)	3-5	13,5	13,9	13,2	21,6	21,7	21,5
Participation dans l'enseignement primaire	6-11	1 443 ¹		47 ²	1 277 ¹		48 ²

Attention et éducation en secondaire

	Groupe d'âge	Population en âge scolaire ¹	Total scolarisés				Scolarisés enseignement technique et professionnel 2002-03	
			1998-99		2002-03			
			2002-03	2002	Total	Femmes	Total	Femmes
N° d'élèves scolarisés	12-18	1 481	1 059 ¹	49 ²	1 149 ¹	51 ²	18 ¹	37 ²
Taux brut de scolarisation (%)			72,9	73,6	77,6	80,7		

* données nationales

¹ en millier

² en pourcentage

Source : EFA Global Monitoring Report 2006. Literacy for life. UNESCO, Paris 2005.

– d'offrir aux élèves le droit à l'édification de leur personnalité et les aider à accéder par eux-mêmes à la maturité de sorte qu'ils soient élevés dans les valeurs de la tolérance et la modération.

Outre la loi relative au système éducatif, il y a lieu de citer également la loi n° 93-10 du 17 février 1993, portant loi d'orientation de la formation professionnelle qui souligne notamment que la formation professionnelle est l'une des composantes du dispositif national d'éducation, de qualification et d'emploi. Elle énonce, d'autre part, que la formation professionnelle a pour objet d'assurer l'acquisition des connaissances théoriques et des capacités et savoir-faire pratiques que nécessite l'exercice d'un métier ou d'une profession qualifiée, et d'assurer l'adaptation de ces connaissances et savoir-faire aux mutations technologiques et à l'évolution des caractéristiques de l'emploi.

Deux autres lois qui complètent la panoplie des textes régissant le système éducatif sont également à signaler. Il s'agit de la loi n° 89-70 du 28 juillet 1989 relative à

l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique et la loi d'orientation n°96-6 du 31 janvier 1996 relative à la recherche scientifique et au développement technologique.

Situation actuelle du système éducatif tunisien

Il s'agit de présenter ici des données quantitatives, les aspects d'ordre qualitatif seront soulevés dans la partie relative aux défis et perspectives.

Le système éducatif tunisien comptait en 2005 dans le secteur public des effectifs de 1,171 millions d'élèves dans le cycle primaire contre 1,216 millions en 2004. La diminution est la conséquence du recul de la natalité suite aux effets de la politique du planning familial suivie dans le pays depuis les premières décennies de l'indépendance.

Dans le cycle préparatoire on comptait 576 000 élèves en 2005 contre 583 000 élèves en 2004. On remarque ici encore les effets de la politique du planning familial. La diminution est notable également pour la même cau-

se dans le cycle secondaire puisqu'on compte 493 200 élèves en 2005 contre 508 800 en 2004.

Dans le cycle supérieur en revanche, les effectifs sont en augmentation (les effets de la politique du planning familial ne se sont pas encore déplacés vers ce cycle) puisqu'ils atteignent 311 000 en 2005 contre 291 800 en 2004 (à la rentrée 2005-06 les effectifs ont atteint 366 000 étudiants).

A ces effectifs du secteur public il faudra ajouter ceux du secteur privé qui s'établissent comme suit : cycle primaire, 13 300 élèves en 2005 contre 12 500 en 2004 ; cycle préparatoire, 8 800 élèves en 2005 contre 8 200 en 2004 ; cycle secondaire, 42 900 élèves en 2005 contre 38 900 en 2004 ; cycle supérieur, 4 000 élèves en 2005 contre 2 000 en 2004.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les effectifs sont en nette augmentation puisqu'ils atteignent 55 700 jeunes des deux sexes en 2005 contre 42 982 en 2004.

Il est à noter, en outre, que le budget consacré à l'ensemble du secteur éducatif atteint 6,8 % du PIB en 2005 contre le même taux en 2004 et 2003. Les crédits alloués au secteur représentent le quart du budget de l'Etat.

Il faut signaler, par ailleurs, qu'un programme national d'alphabétisation est en cours pour réduire dans les prochaines années de près de moitié le taux d'analphabétisme de la population âgée de plus de 10 ans qui atteint 22,9 % en 2004.

Les défis et les perspectives

Le plus grand défi qui se pose au système éducatif tunisien est celui de la qualité de l'enseignement. Cette question ne concerne pas seulement la Tunisie puisque le Forum mondial de l'éducation réuni à Dakar en 2000 s'est penché dessus et les pays arabes et africains y participant se sont engagés dans la déclaration finale à « améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante » (*Le Temps*, 6 avril 2005).

Un séminaire sous-régional organisé en avril 2005 à Tunis par le bureau de l'Unesco à Rabat a aussi examiné cette problématique et souligné « le défi qui se pose aux pays maghrébins de pouvoir garantir un accès équitable à une éducation de base tout en améliorant la qualité de l'apprentissage ».

Dans son discours prononcé en juillet 2005 à l'occasion de la Journée Nationale du Savoir, Ben Ali a déclaré à ce sujet « qu'après avoir réformé les programmes et les méthodes et concrétisé le slogan que nous avons lancé, une école pour tous, une chance pour chacun, nous nous préoccupons désormais de garantir un enseignement de qualité offrant une large place aux diverses spécialités et disciplines innovantes et aux métiers prometteurs ».

L'enseignement de qualité est en effet pour les pays en développement une nécessité incontournable. Il doit toucher tous les cycles éducatifs et l'ensemble du secteur public de l'éducation afin que la qualité ne soit pas seulement produite par le secteur privé comme dans certains pays à économie libérale ou ultra-libérale excluant les jeunes issus de milieux défavorisés de l'opportunité de l'enseignement.

L'autre grand défi que doit relever est lié au précédent et vise l'employabilité ; on parlait déjà dans les années soixante-dix de la nécessaire adéquation formation-emploi. Pour cela une solution a déjà été entrevue grâce à la diversification des filières tant au niveau de l'enseignement secondaire qu'à celui de l'enseignement supérieur qui vise à atteindre 1 000 filières d'études supérieures à l'horizon 2009 pour que le secteur soit à même d'orienter une population estudiantine de plus de 500 000 étudiants en 2011.

D'autres défis sont également à relever par le système éducatif tunisien au niveau de la nécessaire valorisation de la formation professionnelle notamment par l'institution de passerelles avec le système d'enseignement, de la réforme en cours de l'enseignement supérieur par l'institution du système des diplômes universitaires aux niveaux de la licence, du master et du doctorat (LMD), de la promotion de l'enseignement supérieur privé et du développement de la recherche scientifique et de la technologie notamment par la multiplication des pôles technologiques à travers le pays. Le secteur de la recherche a déjà atteint le taux de 1 % du PIB en 2004 et doit atteindre 1,25 % du PIB en 2009.

Le programme électoral de Ben Ali pour la période 2005-09 à l'ambition de relever les défis cités plus haut. Les points numéros deux intitulé « Des chances de réussite plus grandes pour l'élève et l'étudiant » et trois intitulé « Recherche et innovation pour relever les défis à venir » fixent dans ce programme les objectifs que doit atteindre le système éducatif dans les prochaines années.

La Tunisie pourra-t-elle gagner les paris annoncés ? Pourra-t-elle concilier les lois de l'économie de marché avec une politique d'éducation dans le secteur public ? Pourra-t-elle éviter l'émigration de ses élites sachant qu'il existe aujourd'hui en Occident de vraies stratégies d'absorption des élites des pays en développement ? On peut répondre par l'affirmative si on pense qu'elle continuera sur la voie suivie par les pays du sud-est asiatique ou par l'Inde qui « a fait un pari spectaculaire sur l'intelligence » (Delhi, nouveau centre mondial de l'intelligence, *Le Figaro*, 18-19 février 2006).

Par ailleurs une stratégie globale à l'échelle du Maghreb pourrait également aider à relever les défis. En tout cas, la Tunisie doit pour cela maintenir le cap des réformes décidées et rester engagée totalement et définitivement dans les courants de la modernité, de la tolérance et de l'universalité. ■